Envoyé en préfecture le 31/01/2022 Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID: 029-242900645-20220127-DE\_06\_2022-DE



## DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 janvier de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/01/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants: 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell (visio), MANNEVEAU Julie (visio), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs:

ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa

GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian KERVAREC Ronan, pouvoirs à SAVINA Henri

POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Secrétaire de séance : CROM Florence

Délibération N° DE 06-2022

Objet : Dispositif " Jobs été pour mineurs"

Rapporteur : Dominique TILLIER

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17,

Vu les statuts de Douarnenez communauté,

Considérant que sa prise de compétence « jeunesse » avec le transfert de l'Info Jeunes de la Ville de Douarnenez à Douarnenez Communauté effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a posé la trame d'une politique Jeunesse à l'échelle du territoire et a préconisé l'exercice de la compétence à un niveau communautaire,

Considérant l'extrait du registre des délibérations en date du 21 novembre 2019 actant la politique jeunesse communautaire,

Considérant la commission affaires sociales petite enfance - jeunesse en date du 8 juin 2021,

En partenariat avec les deux partenaires sociaux-éducatifs conventionnés du territoire, Douarnenez Communauté souhaite développer sa politique jeunesse estivale. C'est en s'appuyant sur le comité technique jeunesse, les instances institutionnelles de suivi de la politique jeunesse, en lien avec les collectivités membres du Pays de Douarnenez, les secrétaires des mairies des communes rurales et les opérateurs techniques identifiés que le projet a émergé. Il est donc proposé la mise en place d'un dispositif citoyen autour de « chantiers jeunes ».

Le service jeunesse communautaire souhaite développer pour les jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans du territoire, en appui avec différents services de Douarnenez Communauté et en lien avec des partenaires ciblés un dispositif unique, la possibilité de proposer aux jeunes mineurs un « job été », afin de leur faire vivre une première expérience rémunérée.

La période de travaux s'est déroulée au cours de l'été 2021 sur différents lieux de chantiers, permettant à 24 jeunes mineurs de vivre une expérience professionnelle concrète et rémunérée tout en étant encadrés. Le dispositif sera reconduit sur les saisons estivales futures.

Envoyé en préfecture le 31/01/2022 Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID: 029-242900645-20220127-DE\_06\_2022-DE

Les chantiers jeunes et le déroulement de son dispositif pour 2021 ont été présentés à la région Bretagne dans le cadre de « Bien Vivre Partout en Bretagne ». Ils ont été retenus pour un subventionnement à hauteur de 3351€ soit 23% du coût total annuel du projet, au titre de l'exercice 2021.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes (préciser si obtenues, sollicitées)	
Poste	Montant (€)	Financeur	Montant (€)
SMIC horaire pour 24 jeunes	14 530	Région (sollicité ici)	3 351 (animation)
Chaussures de sécurité	500		
Autre matériel de protection	250		
Soirée bilan avec jeunes et encadrants	200	Auto financement	11 179
Réunion bilan avec l'ensemble des partenaires	80		
Total	14 530	Total	14 530

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 janvier 2022, Vu l'avis favorable du bureau du 17 janvier 2022, Il est proposé:

- D'autoriser le président à solliciter le subventionnement régional susmentionné.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 janvier 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

\_

DOUARNENEZ COMMUNAUTE